

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée publique de consultation

Demande de dérogation mineure afin de permettre une distance séparatrice inférieure aux distances prescrites au règlement de zonage de la municipalité pour un bâtiment d'élevage situé au 670 et 670A, rang Saint-Amable.

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 11 août 2020 à 19 h 30, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de la séance du 11 août 2020 à 19h30.

En lien avec la pandémie de la COVID-19 et afin de répondre aux dernières normes gouvernementales, comme les séances de conseils sont réputées avoir lieu dans un endroit public, toute personne se présentant à une séance devra porter un masque.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 15 juillet 2020.

Karine Beauchamp

Directrice générale – secrétaire-trésorière